

## **Communiqué de la CP-CNU**

### **Evaluation individuelle : Où en sommes nous dans le calendrier ?**

**14 mai 2012**

Après interpellation du ministre le 7 décembre, nous avons obtenu un report du calendrier initialement prévu de la mise en place de l'évaluation récurrente.

Depuis, le groupe de travail issu de la CP-CNU s'est réuni 5 fois. Les 3 premières réunions et la consultation des sections et des syndicats, ont permis d'aboutir, à la fin d'une première phase, à une liste de 10 items adoptée à l'unanimité du groupe et du bureau de la CP-CNU puis discutée en AG le 21 mars 2012.

- 1 - L'évaluation est du ressort exclusif du CNU
- 2 - L'évaluation doit être déphasée de l'avancement de grade
- 3 - Les résultats de l'évaluation ne doivent comporter ni notes, ni quotas, ni classements
- 4 - L'évaluation ne doit pas nuire : elle doit être un moyen de soutien au bénéfice de l'enseignant-chercheur évalué
- 5 - Elle ne doit servir en aucun cas à prendre ou à justifier des sanctions, en particulier une modulation imposée des services
- 6 - Le dossier soumis pour évaluation doit faire état de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur (enseignement, recherche, activités et responsabilités collectives, ...)
- 7 - Il doit intégrer les contextes dans lesquels l'évalué réalise son travail d'enseignement et de recherche
- 8 - Le terme « évaluation », bien que prévu par le décret du 23 Avril 2009, ne semble pas pertinent et nous suggérons de le remplacer par un autre terme (bilan, rapport d'activité...)
- 9 - Chaque section doit pouvoir définir en toute indépendance, en fonction de ses propres pratiques, les critères qu'elle souhaite mettre en oeuvre pour l'évaluation
- 10 - Des voies de recours doivent être prévues en cas de désaccord des collègues avec le résultat de l'évaluation

La seconde phase, en cours, consiste à développer les modalités de mise en place de ces items et à en étudier les conséquences possibles.

Les 2 premières réunions du groupe de travail dans cette seconde phase ont permis de réfléchir sur les items 1, 2, 3, 4 et 5 et proposer des pistes à discuter lors de la prochaine assemblée générale. Il faudra également valider quelques items complémentaires qui ont émergé.

Le travail de réflexion restant est de taille et demande encore du temps. Viendra ensuite le développement de l'application permettant la saisie des dossiers. La période de l'année pendant laquelle l'évaluation pourrait se dérouler au CNU ne peut être que le dernier trimestre de l'année civile (début d'année pour les qualifications, second trimestre pour les promotions) ; il est clair que la première vague ne pourra donc pas avoir lieu avant au mieux le dernier trimestre 2013.

-----